Mairie du Boullay-Thierry

B.T. INFO N ° 23

Janvier — Février 2024

Décisions adoptées par le Conseil municipal lors de la séance du 21 janvier 2024
Présent(e)s : *Mmes Perret-Gentil, Guérin, Polvé / MM. Giroux, Jouatel, Gaulupeau, Alvarez, Besnard, Cottin, Dony, Dufour, Poquet, Rollet.* Absent(e) / Excusé(e) : *Mme Delacourt.*

Installations terrestres de production d'énergies renouvelables (*Délib. n°2024-003*)

Contexte - La production nationale d'énergies renouvelables ne couvre aujourd'hui qu'environ 13 % de nos besoins, un chiffre assez faible, bien en deçà de la moyenne européenne (22 %). Pour combler ce retard relatif, la loi du 10 mars 2023 vise à accélérer l'augmentation de nos capacités productives, en définissant « des zones susceptibles d'accueillir de nouvelles installations terrestres de production d'énergies renouvelables ».

Mode d'adoption de ces « zones d'accélération » - Au niveau communal, un plan de zonage doit être défini pour 5 ans, après concertation avec le public, les collectivités locales et l'Etat. Et cela, pour chaque filière : solaire, éolienne, géothermie et méthanisation. Des zones d'exclusion et des zones intermédiaires sont prévues. Ces données, opposables aux tiers, seront ensuite consolidées par échelon territorial.

Situation énergétique du territoire - Les émissions de gaz à effet de serre du territoire de l'Agglo se situent à 4.4 t/habitant/an pour une consommation de 20 MWh/habitant/an, dont 10 % sont couverts par la production d'énergies renouvelables. Or, les objectifs inscrits au Plan Climat Air Energie Territorial adopté en 2022, visent, en 2050, la neutralité carbone, une consommation divisée par deux et une couverture à 81,8 % par la production locale d'énergies renouvelables. Pour y parvenir, il convient de développer les 4 filières d'énergies renouvelables sur le territoire. L'ensemble de cette production constitue le mix énergétique qui permettra d'atteindre les objectifs fixés en 2050.

Le dossier était disponible en mairie, avec un cahier de recensement des observations. Celui-ci a été ouvert et consultable par le public du 17 novembre 2023 au 21 janvier 2024. Aucune consultation ni observation n'ayant été consignée dans ce registre, le Conseil municipal s'est appuyé sur cet état pour adopter les décisions suivantes :
* Solaire/Géothermie : recours possible à ces sources sur la totalité du territoire communal,
* Eolien : limitation à l'objet du « repowering » issu de l'enquête publique 2023 (Vallée du Roi),
* Méthanisation : exclusion totale.

Mairie
2 rue du Vieux-Puits
28210 LE BOULLAY-THIERRY
Tél. 02 37 38 32 71
mairie.boullaythierry@wanadoo.fr
https://www.le-boullay-thierry.com

Horaires :
* Mardi : Secrétariat joignable par téléphone ou par mail, uniquement (09h00/12h00 et 13h00/17h30)
* Mercredi : 10h00/12h00 et 14h00/18h30 (permanence de M. le Maire l'après-midi)
* Vendredi : Secrétariat joignable par téléphone ou par mail, uniquement (09h00/15h30)
* 1er Samedi du mois : 09h00/12h00 (permanence de M. le Maire et du secrétariat)

MaPrimeRénov' / En 2024, le dispositif se scinde en deux parcours :

1 — MaPrimeRénov' Accompagné concerne les logements classés D à F au DPE, qui effectuent une "rénovation d'ampleur", soit au moins 2 gestes d'isolation, pour un gain minimum de 2 classes énergétiques. Le bouquet de travaux peut également contenir des gestes de ventilation et/ou de chauffage. L'aide pourra atteindre jusqu'à 90 % du montant total des travaux, dans la limite de 70 000 €. Pour ce parcours, le recours à un Accompagnateur Rénov' est obligatoire.

2 — MaPrimeRénov' Classique concerne le remplacement des anciens systèmes de chauffage par des chauffages écologiques comme les pompes à chaleur. L'aide sera destinée uniquement aux revenus intermédiaires, modestes et très modestes. Les travaux doivent être effectués par un artisan bénéficiant du label RGE. (Source : Hello Watt)

Ce bulletin, destiné à l'information des habitants, **n'a pas de valeur juridique**.
Seule, la Mairie est habilitée à fournir une information officielle aux administrés.

Les quatre tableaux ci-dessous indiquent pour chaque filière, la situation actuelle, les projets en cours et l'objectif 2050.

Filière photovoltaïque	Réalisé	Projets	Total Réalisé + Projets	Objectif 2050
Puissance installée MW	60	95,45	155,45	103
Surface ha	244,5	19,7	264,2	264,2
Production GWh/an	82	5,2	87,2	141
Nombre installations	1	3	4	4

Filière éolienne	Réalisé	Projets	Total Réalisé + Projets	Objectif 2050
Puissance installée MW	29,8	17,4	47,2	56,5
Nombre de mâts	15	2	17	20
Production GWh/an	50	29,2	79,2	95
Nombre de parcs	4	1	5	6

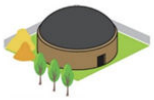

Filière méthanisation	Réalisé	Projets	Total Réalisé + Projets	Objectif 2050
Puissance installée MW	2,8	0,3	3,1	36,9
Tonnages collectés t par jour	106	11	117	1 421
Production GWh/an	24,5	2,6	27,1	329
Nombre installations	2	1	3	9

Filière réseau de chaleur géothermie	Réalisé	Projets	Total Réalisé + Projets	Objectif 2050
Puissance installée MW	0	15,6	15,6	103
Nombre équivalent logement desservis	0	2 693	2693	17 433
Production GWh/an	0	29	29	192
Nombre installations	0	1	1	7

En bref

- Restauration rapide (vente de crêpes et de galettes à emporter) : A compter du mois de février 2024, M. Manfred LEBELTEL s'installera devant l'Espace Tilia, tous les jeudis à partir de 18h.
- Pratique du compostage / 30 mai 2024 (18H00) : Réunion d'information organisée au Boullay-Thierry par l'Agglomération du Pays de Dreux.

Agenda de la commune et des associations

- 3 et 4 février : week-end de danse « Country » (Amity's Country Dancers 28)
- 18 février : tournoi de belote (ACSBT)
- 16 mars : soirée « Fête de la Saint-Patrick » (ACSBT)
- 30 mars : « Matinée de l'Environnement » (Mairie + ACSBT + APBT)

Bibliothèque associative / Prochaines ouvertures : samedi 3 et samedi 17 février 2024 (16H00) (APBT)

Alertes — Urgences : Soyez informé(e)s **sans délai** en téléchargeant (sur votre téléphone portable, PC ou tablette) l'application « PanneauPocket » : https://ww.panneaupocket.com